



A V I S P U B L I C

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 307

Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2023 et les conditions de perception

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné Marc Fournier, directeur général, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste de ce qui suit :

QUE le conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 17 janvier 2023, a adopté le règlement numéro 307 « Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2023 et les conditions de perception ».

QU'il peut être pris connaissance dudit règlement sur le site internet de la municipalité au www.saintpierrebaptiste.qc.ca à l'onglet « municipalité / règlements municipaux / règlements en vigueur » ou au bureau du soussigné au 525, route de l'Église, Saint-Pierre-Baptiste, les mardis et mercredis de 8h00 à 17h00, dont copies peuvent être obtenues selon les tarifs en vigueur.

Ledit règlement est en vigueur conformément à la loi, à compter de cette publication.

DONNÉ à Saint-Pierre-Baptiste, ce 19^e jour du mois de janvier, de l'an 2023.

Marc Fournier
Directeur général, greffier-trésorier.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marc Fournier, directeur général, greffier-trésorier, résidant à Victoriaville certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir :

- Bureau municipal
- Site internet

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19^e jour du mois de janvier, de l'an 2023.

Marc Fournier
Directeur général, greffier-trésorier